

Frais de déplacement (personnel du ministère de la Justice et du cabinet de la ministre)

Paragraphe 16 de l'article 4 du Règlement sur la diffusion de l'information et sur la protection des renseignements personnels (RLRQ, chapitre A-2.1, r.2)
Divulgation des renseignements relatifs aux dépenses

Exercice financier : 2018-2019

Trimestre : juillet à septembre

Personnel concerné	Total des frais de déplacement
Personnel du cabinet de la ministre	38 382,02 \$
Personnel du ministère de la Justice	444 796,31 \$

Informations complémentaires

Les données du personnel du ministère de la Justice incluent le Fonds Accès Justice, le Fonds d'aide aux victimes d'actes criminels ainsi que le Fonds des registres et excluent les tribunaux à qui des services de soutien sont fournis et le Conseil de la magistrature. Données comptabilisées au 30 septembre 2018.